



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

# ARRETE N° 2012-353 A

# $\frac{\textbf{ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS DE MME LE MAIRE à Mme LABORDE}}{\textbf{ADJOINTE}}$

Le Maire de la commune de JUVIGNAC

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics

Considérant que Mme Danièle ANTOINE-SANTONJA, Maire de Juvignac, ne pourra assister à la réunion de la commission de délégation de service public prévue le 26 septembre 2012 à 10 h 00,

#### ARRETE

### Article 1:

Mme Danièle ANTOINE-SANTONJA sera remplacée, avec voix délibérative, à la réunion de la commission sus énoncée par Mme Evelyne LABORDE, Maire Adjoint déléguée à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires

## Article 2:

Mme Evelyne LABORDE assurera la présidence de la dite réunion en lieu et place de Mme Danièle ANTOINE-SANTONJA, Maire de Juvignac

Fait à Juvignac, le 3 septembre 2012

Le Maire

**Danièle ANTOINE SANTONJA** 

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le ... 5 ... 2 ... 2 ... 2
Et publication
Le ... 5 ... 8 ... 2 ... 2

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DELEGATION DE FONCTIONS DE MME LE MAIRE A MME LABORDE

Date de transmission de 05/09/2012

l'acte:

Date de réception de

05/09/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte :

2012-353A (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

034-213401235-20120903-2012-353A-AI

Date de décision :

03/09/2012

Acte transmis par :

Corinne BERNAL

Nature de l'acte :

Arrêtés individuels

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.4. Delegation de fonctions

